



The Professional Institute
of the Public Service
of Canada

L'Institut professionnel
de la fonction publique
du Canada

RAPPORT DE PROJET

EXAMEN 2016-2018 DES POLITIQUES DE L'IPFPC

Le 6 mai 2019

Par le Groupe de travail sur l'examen des politiques

Version 4.0

Table des matières

1. Contexte	1
2. Processus	1
3. Hypothèses	2
4. Cadre stratégique.....	2
5. Résultats attendus	5
Annexe 1 – Charte de projet.....	6
Annexe 2 – Ensemble de politiques	7
Annexe 3 – Recommandations de modifications aux statuts, règlements et politiques.....	8
Annexe 4 – Éléments de politiques redondants ou déplacés.....	13

1. Contexte

Les politiques et les statuts de l'Institut ont évolué en fonction de besoins immédiats : un problème survient, la politique est réécrite sans compréhension suffisante de ses conséquences et de ses implications. Une fois constatées, les conséquences et les implications sont corrigées par la modification de la politique. Et le cycle des corrections se poursuit. Cette pratique cause les problèmes suivants :

- Les politiques sont incohérentes entre elles, parfois simplement par la forme, mais plus gravement aussi par le contenu, qui est contradictoire.
- Il y a des règles implicites, qu'on ne trouve écrites nulle part, causant ainsi des lacunes dans les politiques.
- Les politiques sont verbeuses et peuvent porter à confusion.
- Les règles sont difficiles à interpréter ou manquent de clarté; il y a des incohérences et de l'ambiguïté (formulations floues).
- Il est difficile de s'y retrouver dans les politiques : leur organisation n'est pas logique et les liens ne s'établissent pas aisément entre elles.

C'est pourquoi le Conseil d'administration de l'Institut a mis sur pied le **Groupe de travail sur l'examen des politiques** afin d'évaluer et de restructurer l'ensemble des politiques de l'Institut. Le projet visait ultimement à produire un ensemble de politiques (statuts, règlements et politiques) qui soit :

- intuitif;
- facile à consulter;
- écrit dans une langue simple qui se prête aisément à une interprétation uniforme;
- efficace.

2. Processus

Le travail s'est fait en plusieurs phases, et le groupe de travail s'est réuni pendant 15 jours au total entre novembre 2016 et juillet 2018.

Après avoir confirmé la portée et l'intention du projet, le groupe de travail a commencé à élaborer un cadre de classement des politiques de l'Institut qui permet de les définir et de les différencier plus facilement et a établi une correspondance entre les politiques et les règlements existants de l'Institut et ce cadre.

Le cadre a d'abord été testé avec un sous-ensemble de politiques afin d'évaluer dans quelle mesure le contenu des politiques existantes correspond à la structure proposée, de déterminer les corrections nécessaires et de juger du niveau d'effort requis pour terminer l'ensemble des politiques. Le cadre a ensuite été approuvé par le Conseil d'administration avant la poursuite des travaux aux étapes suivantes.

Les politiques et les règlements ont systématiquement été passés en revues dans l'optique suivante :

- clarifier et simplifier leur formulation ainsi que les règles;
- remanier les politiques pour leur donner un format normalisé, plus facile à consulter;

- identifier et éliminer les doubles emplois et les chevauchements, ce qui nous a amenés à recommander d'incorporer les règlements dans les politiques plutôt que de conserver les deux catégories d'instruments de politique;
- cerner les lacunes et les problèmes et formuler des recommandations pour y remédier, dont, si besoin est, des recommandations de modification aux statuts.

Le Comité est reconnaissant de tout le soutien et des commentaires reçus au cours de ce processus. Des experts en la matière, par exemple le personnel responsable des finances, des affaires juridiques et des langues officielles, ont été consultés sur les politiques ou les règlements qui exigeaient des connaissances spécialisées. Des présentations ont été faites au Conseil consultatif pour l'informer des travaux, solliciter ses commentaires et lui demander de l'aider à communiquer l'examen aux membres. En 2017, un sondage a été mené auprès des membres actifs pour savoir ce qu'ils pensent de l'ensemble des politiques existantes et ce qu'ils aimeraient voir changer. Ils ont de nouveau été consultés en avril 2019 à propos de l'ensemble de politiques proposé et invités à y réagir. Tous les commentaires reçus ont été pris en compte.

À l'exception des recommandations spéciales adressées au Conseil, le Groupe de travail n'a pas changé l'intention des politiques et des règlements. Lorsque la pratique en vigueur s'écarte des dispositions de la politique, on a conservé cette pratique dans la politique.

Les changements de formulation visant à clarifier le sens ne sont pas mis en évidence dans les nouvelles politiques. Ceux qui pourraient donner lieu à des interprétations différentes sont mis en évidence dans le suivi des modifications.

3. Hypothèses

Nous avons émis les hypothèses suivantes au cours de cet examen.

- Les statuts constituent un document fondamental et limitent et contraignent les politiques.
- Puisque les règlements et les politiques sont décidés par le Conseil, il n'y a aucune raison de séparer les deux.
- Le Manuel des politiques du Conseil ne devrait inclure que les politiques et procédures dont la modification doit être approuvée par le Conseil.
- Les « politiques » qui expriment la position de l'Institut sur des questions d'intérêt pour ses membres, même si elles ont leur importance, sont d'une nature différente et devraient être publiées et gérées séparément.
- Il faudrait éliminer ou réduire au maximum les répétitions et la redondance.

4. Cadre stratégique

Les politiques ont été réorganisées en six catégories :

- Conseil d'administration
- Conduite
- Organismes constituants
- Administration de l'Institut

Rapport de projet – Groupe de travail sur l’examen des politiques de l’IPFPC

- Relations du travail
- Participation des membres

Le tableau ci-dessous montre comment les politiques et règlements actuels et les nouvelles politiques sont intégrés à l’ensemble des politiques et règlements. Un tableau plus détaillé montrant où des sections des politiques actuelles ont été placées figure en annexe.

Catégorie	Politiques et règlements actuels	Nouvelles politiques
Conseil d’administration		Gouvernance politique de l’Institut
	R18 Comité Exécutif	Personnel de l’Institut
	Conseil d’administration R15 Conseil d’administration	Conseil d’administration
	<i>Comités du Conseil d’administration</i> R17 Comités du Conseil d’administration	Comités du Conseil d’administration
	Présidents et vice-présidents R19 Président R20 Vice-présidents	Conditions de travail du président et des vices-présidents
	Réinstallation des administrateurs élus à temps plein	Réinstallation des administrateurs élus à temps plein
	Procédures des élections nationales BC-STV R22 Élection des administrateurs et directeurs de l’Institut	Élection des administrateurs et directeurs de l’Institut
Organismes constituants	Chapitres de l’Institut Groupes Régions Sous-groupes Lignes directrices sur les élections des organismes constituants, R10 Groupes, sous-groupes, Guilde des membres retraités et Conseil consultatif R11 Régions et structures régionales <i>R13 Assemblées générales de l’Institut</i>	Structure et fonction des organismes constituants
	Finances des organismes constituants Examen des états financiers d’organismes constituants <i>Achat d’articles promotionnels et de visibilité</i>	Accès aux fonds généraux de l’IPFPC Allocation des organismes constituants
Participation des membres	Équilibre entre les activités syndicales et la vie privée Salaire compensatoire Garde familiale <i>Voyages</i> Formation	Équilibre entre les activités syndicales et la vie privée Garde familiale Soutien financier pour la participation des membres (y compris leurs voyages) Formation

Rapport de projet – Groupe de travail sur l’examen des politiques de l’IPFPC

Catégorie	Politiques et règlements actuels	Nouvelles politiques
Conduite	Règlement des différends (relations du travail) Règlement des différends et mesures disciplinaires Harcèlement Plaintes des membres auprès d’organismes externes R24 Mesures disciplinaires Procédure de règlement des conflits en matière de relations internes du travail	Conduite
	Conflits d’intérêts	Conflit d’intérêts de membres du Conseil d’administration

Catégorie	Politiques et règlements actuels	Nouvelles politiques
Administration de l’Institut	Accessibilité	Accessibilité
	Administration	S. O.
	Communications Médias sociaux	Communications
	Liste des membres	Liste des membres
	Langues officielles	Langues officielles
	Confidentialité	Confidentialité
	R14 Questions financières et cotisations	Cotisations des membres
	R26 Prix de l’Institut	Prix de l’Institut
	R7 Droits des membres	Communications
Relations du travail	Relations syndicales-patronales	Consultation
	Négociations communes	Négociations et conflits de travail
	Prêts aux membres	Prêts aux membres
	Négociations et conflits de travail	Négociations et conflits de travail
	Services de représentation	Services de représentation
	Délégués syndicaux R12 Délégués syndicaux	Délégués syndicaux

5. Résultats attendus

Le Groupe de travail sur l’examen des politiques a produit les documents suivants, que vous trouverez en annexe au présent rapport :

- Une charte de projet, approuvée au lancement du projet, où sont exposés les paramètres clés du projet, y compris un calendrier et un budget :
- Un nouvel ensemble de politiques, en français et en anglais, restructuré et reformaté pour en rendre le contenu plus cohérent et facile à consulter.
- La liste des changements recommandés aux statuts, règlements et politiques de l’Institut; Les changements importants apportés aux politiques sont également signalés en mode suivi des modifications dans les nouveaux documents de politique;
- Un document énumérant toutes les sections de politique qui n’ont pas été gardées dans les nouvelles politiques ou intégrées à d’autres politiques, ainsi que la justification.

Annexe 1 – Charte de projet

(double-cliquer sur le titre ci-dessous pour ouvrir le document)

CHARTE DU PROJET

EXAMEN DES POLITIQUES DE L’INSTITUT

Institut professionnel de la fonction publique du Canada

Le 28 novembre 2017

Par : le Groupe de travail sur l’examen des politiques

Version 4.0

Annexe 2 – Ensemble de politiques

(double-cliquer sur le titre ci-dessous pour ouvrir le document)

English Version



PIPSC Board Policies
and Guidelines v3 Ma

Version française



PIPSC Board Policies
and Guidelines v3 Fre

Annexe 3 – Recommandations de modifications aux statuts, règlements et politiques

Recommandation	Justification
1. Créer une nouvelle politique sur la gouvernance du Conseil d’administration	C’était une lacune. Cette politique énonce le processus d’élaboration et d’approbation des politiques.
2. Créer une nouvelle politique sur le personnel de l’Institut (avec des sections tirées de politiques existantes plus du nouveau contenu)	Elle regroupe les diverses mentions du personnel de l’Institut dans l’ensemble des politiques et désigne clairement la délégation du Conseil au secrétaire exécutif pour la gestion du personnel.
3. Créer une nouvelle politique sur l’accès aux fonds généraux de l’IPFPC	Cela consolide et codifie les politiques issues de sources différentes, y compris les règles non écrites et les décisions du Conseil qui ne sont pas incluses dans les politiques.
4. Supprimer les règlements des statuts approuvés par le Conseil et les inclure dans les politiques	Le processus d’approbation des règlements et des politiques est le même (Conseil d’administration); il y a un chevauchement important entre les règlements et les politiques et l’existence des deux sème la confusion.
<p>5. Statuts : Proposer d’apporter les modifications suivantes aux statuts à la prochaine AGA :</p> <p>5.1. Remplacer les mentions de règlements par des mentions de politiques</p> <p>5.2. Inclure l’article R10.4.4.1.2 dans les statuts</p> <p>5.3. Inclure les articles R17.2.3.2 et R17.4.2 dans les statuts</p> <p>5.4. Inclure dans les statuts un énoncé qui précise plus clairement que les élus à temps plein doivent déménager (réinstallation) dans la RCN pour la durée de leur mandat s’ils ne vivent pas déjà dans la RCN</p> <p>5.5. Passer en revue et peut-être réviser l’article 18.2 des statuts pour correspondre aux pratiques et aux responsabilités actuelles.</p>	<p>5.1 – Voir la recommandation n° 3 ci-dessus</p> <p>5.2 et 5.3 – Même type d’information qu’on trouve ailleurs dans les statuts.</p> <p>5.4 C’était une lacune. On le suppose généralement et c’est implicite dans la politique sur les conditions de travail du président et des vice-présidents, mais ce n’est pas explicite dans les statuts ou les politiques.</p> <p>5.5 Executive committee is not responsible for policy or for staff.</p>
6. Positions de l’Institut : À retirer des politiques de l’Institut, les examiner et afficher les positions pertinentes dans le site Web de l’Institut sous l’onglet Raison d’être, mandat, valeurs et stratégie	Ces positions visent un autre objectif et s’adressent à un autre public que ceux des politiques de l’Institut; elles sont axées sur l’extérieur plutôt que sur l’intérieur.
7. Modèle de statuts : Ajouter « Les chapitres doivent présenter un rapport annuel à la réunion du Conseil régional ».	Cette information est plus à sa place dans le modèle des statuts que dans les politiques de l’Institut.

Recommandation	Justification
<p>8. Politique sur les délégués syndicaux : Supprimer la section sur les obligations et les responsabilités.</p>	<p>Il y a trop de détails; cette composante exigerait le renvoi de chaque activité mineure ou responsabilité au Conseil à des fins d’approbation. Le champ d’action des délégués syndicaux s’en trouverait rétréci si on omettait un élément de la liste. Les grandes responsabilités sont incluses dans la section sur le rôle des délégués syndicaux.</p>
<p>9. Politique sur le Conseil d'administration : Dans la section politique du procès-verbal du Conseil, à la phrase « Une fois que le procès-verbal d’une réunion du Conseil est approuvé, on en affiche un précis sur le site Web de l’Institut », remplacer « on en affiche un précis sur le site Web de l’Institut » par « le procès-verbal de la séance ouverte sera affiché sur le site Web ».</p>	<p>La pratique actuelle consiste à afficher le procès-verbal.</p>
<p>10. Politique sur les négociations et les conflits de travail 10.1. Augmenter le nombre maximum de jours-personnes autorisés (actuellement 18) par groupe pour chaque cycle négociations 10.2. Supprimer la limite de quarante-huit (48) jours-personnes pour les négociations</p>	<p>10.1 – Ce nombre est trop bas et n’est pas réaliste. 10.2 – Il n’est pas réaliste de fixer une limite de jours-personnes puisqu’on ne peut pas contrôler la durée des négociations.</p>
<p>11. Politique sur les relations syndicales-patronales : remplacer le titre par Politique sur les consultations</p>	<p>Le titre proposé correspond mieux au contenu de la politique.</p>
<p>12. Dans la Politique sur les dépenses de participation des membres, « les demandes de remboursement devraient être soumises » par « les demandes de remboursement doivent être soumises »</p>	<p>La soumission des demandes de remboursement est obligatoire; ce n’est pas un souhait.</p>
<p>13. Politique sur la liste des membres 13.1. Préciser que la politique inclut les adresses au travail 13.2. À la section sur la divulgation, ajouter « Chaque demande de liste de membres doit être soumise par écrit à l’agent de la protection de la vie privée, accompagnée de la raison de cette demande ».</p>	<p>13.1 – Recommandé par l’agent de la protection de la vie privée 13.2 – Recommandé par l’agent de la protection de la vie privée; c’est la pratique actuelle.</p>

Recommandation	Justification
14. Politique sur l'équilibre entre les activités syndicales et la vie privée : Supprimer la phrase où l'on dit que les jours de repos ne peuvent être accumulés	Les jours de repos peuvent être accumulés pour être pris ensemble, à condition de respecter les délais prescrits.
15. Politique sur l'équilibre entre les activités syndicales et la vie privée : article 4, supprimer la mention du congé non payé pour que le congé soit conforme aux articles 2 et 3.	Le fait de demander un congé non payé n'est pas conforme aux autres politiques, et les motions approuvées aux AGA 2013 et 2015 ne mentionnent pas que le congé doit être non payé.
16. Politique sur le personnel de l'Institut 16.1. Les descriptions de travail sont passées en revue par le Comité de la <u>rémunération</u> des cadres. 16.2. L'ACO et le conseiller général aux affaires juridiques, pas les gestionnaires exclus. 16.3. Aux trois ans et non aux deux ans	16.1 Le Comité de la rémunération des cadres est mentionné dans les statuts. Articles 16.2 et 16.3 : Conformes aux pratiques actuelles
17. Politique sur les voyages : Hébergement : Remplacer « Le Conseil établit un maximum par nuit par ville » par « L'Institut fixe un maximum par nuit par ville »	Le maximum est établi par le personnel. (Sinon, remplacer la recommandation par « Le Conseil doit approuver un maximum par nuit par ville ».)
18. Politique sur les communications : Supprimer la section sur la démission de membres	Cette section est trop explicite et peut être déterminée par le secrétaire exécutif et le personnel.
19. Politique sur les services de représentation 19.1. Supprimer la mention du chef des Opérations régionales et confier au conseiller général aux affaires juridiques le pouvoir d'approuver les griefs de principe. 19.2. À l'article 8. Insatisfaction des plaignants , supprimer « Le président informera le Comité Exécutif de sa décision ».	Le titre est désuet, et puisque la responsabilité du personnel est déléguée à l'ACO et secrétaire exécutif, les mentions d'autres membres du personnel dans les politiques devraient être aussi limitées que possible. Le poste de conseiller général aux affaires juridiques est censé être assez stable, à l'Institut. On n'a pas observé cette pratique à l'Institut depuis au moins 8 ans.

Recommandation	Justification
<p>20. Politique sur le président et les vice-présidents</p> <p>20.1. Déplacer l’énoncé « Aucune modification des conditions d’emploi, à l’exception des rajustements de rémunération annuels, ne peut être mise en vigueur entre les révisions triennales », qui se trouve actuellement en annexe, pour l’intégrer à la politique elle-même</p> <p>20.2. Inclure « Tous les deux mois, le président et les vice-présidents doivent publier leur rapport d’étape. Ces rapports seront affichés sur le site Web de l’Institut », conformément aux directives de l’AGA 2011.</p>	<p>20.1 – Il s’agit d’un énoncé de politique et non d’une condition de travail.</p> <p>20.2 – Le Conseil a éliminé cette disposition dans la nouvelle politique approuvée en 2018, mais le pouvoir de l’AGA a préséance sur celui du Conseil.</p>
<p>21. Politique sur les conflits d’intérêts : Intégrer une déclaration sur les conflits d’intérêts dans la Politique sur la conduite et étendre son application à tous les représentants élus et nommés de l’Institut</p>	<p>Du fait des dernières modifications qui ont été apportées, la politique ne s’applique qu’au Conseil, ce qui crée une lacune par rapport aux autres dirigeants et représentants de l’Institut. Il n’est pas nécessaire de prévoir des dispositions distinctes pour le Conseil et les autres membres. L’article sur les préjugés peut être inclus séparément dans la Politique sur la conduite et ne s’applique qu’au Conseil d’administration.</p>
<p>22. Politique sur l’aide financière à la participation des membres : à l’article 3 - Salaire compensatoire, ajouter « crédit d’heures de travail », conformément à la convention collective.</p>	<p>Cette mesure est conforme aux autres types de congés figurant sur la liste et a été proposée dans le cadre de la consultation sur le nouvel ensemble de politiques.</p>

Annexe 4 – Éléments de politiques redondants ou déplacés

(double-cliquer sur le titre ci-dessous pour ouvrir le document)



Composantes de
politiques déplacées c